



## Problème de chaudière non fonctionnelle/inaction du propriétaire

Par **Melanievan**, le **22/11/2014** à **22:19**

Bonjour,

je suis locataire de mon logement depuis 6 ans et depuis le début j'ai des problèmes de chaudière. J'ai été 22 jours sans chauffage en hiver et je ne peux pas prendre une douche correcte car la carte de réglage de température est HS. Donc pendant ma douche je me brûle puis l'eau est glacée. De plus, ma chaudière perd de la pression et je dois la remplir 2 fois par jour. Après des années de patience, j'en ai assez. J'ai contacté mon notaire qui m'a envoyé la société qui gère l'entretien de ma chaudière. Le technicien est venu, a déclaré pour la deuxième année consécutive que ma chaudière est HS, n'a rien fait comme travaux et maintenant je reçois une facture d'entretien annuel.

Pour moi, il est hors de question que je règle cette facture !!!

Que puis-je faire pour que mon propriétaire se décide enfin à faire quelque chose ?????

Merci pour vos réponse....

Par **janus2fr**, le **23/11/2014** à **11:43**

Bonjour,

Vous avez attendu 6 ans ?????

N'attendez pas davantage !!!!

Vous envoyez une LRAR à votre bailleur de mise en demeure de procéder aux travaux nécessaires sous 1 mois (par exemple), sans quoi vous saisissez le tribunal d'instance pour une injonction de faire (si possible sous astreinte journalière).

Par **Melanievan**, le **24/11/2014** à **20:56**

Bonsoir,

Merci pour vos conseils je vais attendre la réponse de mon notaire...